



DÉCISION MUNICIPALE N ° 18-384

Objet : Usage du droit de priorité : acquisition d'une parcelle cadastrée section AK n° 74 sise aux abords de l'ancien tracé de la ligne ferroviaire à Draguignan, appartenant à SNCF Réseau.

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de Draguignan,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122.22 et L 2122-23 relatifs aux délégations du Maire ;

Vu le Code de l'urbanisme fixant les modalités de l'exercice du droit de priorité, et notamment ses articles 240-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014-023 du 17 avril 2014 modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014, n° 2015-155 du 12 novembre 2015 et n° 2017-111 du 12 juillet 2017, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017-052 du 15 mai 2017 instituant le droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-100 du 18 juillet 2018 par laquelle la Commune a identifié un terrain communal pouvant accueillir un centre de secours. Ce terrain dispose d'une position centrale et permettrait au SDIS 83 de bénéficier d'un site particulièrement opérationnel au regard des interventions pouvant desservir, principalement par le boulevard Mendès France et occasionnellement par le boulevard des Oliviers, les différents secteurs de la Commune. Le terrain identifié est cadastré section AK numéros 73, 75, 393 et 473 pour une superficie totale de 12 169 m² et situé boulevard Mendès France.

Vu le courrier du 24 septembre 2018 qui notifie le droit de priorité, par lequel la société YXIME sise à Marseille, a signifié à la Commune la vente par la SNCF Réseau de la parcelle cadastrée section AK n° 74 sise à Draguignan, d'une superficie de 85 m² pour un prix de 400 € ;

Considérant que la parcelle AK n° 74 jouxte les parcelles susvisées et permettraient d'avoir une unité foncière pouvant accueillir cette opération d'intérêt général ;

DÉCIDE

Article 1 :

Il est procédé à l'acquisition, par l'usage du droit de priorité, de la parcelle susvisée au prix fixé par le pôle d'évaluation du Domaine, soit 400 €.

Article 2 :

Un acte authentique sera dressé pour constater le transfert de propriété ;

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Draguignan, Le 16 11. 18

RICHARD STRAMBIO




Maire de Draguignan



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés

**Berger
Levrault**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Aolink Draguignan

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	6653_18_384
Date de la décision:	2018-11-16 00:00:00+01
Objet:	Usage du droit de priorité : acquisition d'une parcelle cadastrée section AK n. 74 sise aux abords de l'ancien tracé de la ligne ferroviaire à Draguignan, appartenant à SNCF Réseau.
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.2
Identifiant unique:	083-218300507-20181116-6653_18_384-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
083-218300507-20181116-6653_18_384-AU-1-1_0.xml	text/xml	1005
nom de original:		
6653-dec3602.pdf	application/pdf	86242
nom de métier:		
99_AU-083-218300507-20181116-6653_18_384-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	86242
f		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 novembre 2018 à 14h50min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 novembre 2018 à 14h51min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 novembre 2018 à 14h52min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 novembre 2018 à 14h54min18s	Reçu par le MI le 2018-11-16